

# Procès-verbal

*Assemblée Générale du 15 juin 2011*

Présents : J-M Karr (maire)

Comité : A. Burri, D. de Castelberg, M. Fassbind, M. Honegger (PV), P. Tosi  
J. Locher, F. Reverdin, G. Spescha, F.Lombard, O. Urfer

Vérificateurs : D. Serdaly, P. Dayer

Membres : Les membres de l'association présents à l'assemblée sont estimés à 90 personnes.

Excusés : B. Grandjean-Kyburz / (conseillère administrative)

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de Monsieur J.Locher, qui salue la présence de Mr.Karr, Maire de la ville de Chêne-Bougeries. Il souhaite informer les habitants de Conches, au préalable, que la fête du Centenaire de l'école de Conches et des 60 ans de l'AIC aura lieu le 4 mai 2013 dès 15h00, comprenant des spectacles joués par les élèves actuels de l'école, un goûter et un repas ouvert aux anciens élèves et habitants, de type traiteur à environ 50.- le couvert.

Monsieur Locher précise également que notre opposition au déclassement Malagnou/Paumière sera traité au point 8 de l'ordre du jour avec la présentation de maître Membrez en charge du dossier pour l'AIC, suivie d'une autre présentation de Mr.Johnson, membre de la coordination pour du logement sans surdensification, auteur de la pétition Malagnou/Paumière.

Mr.Karr prend la parole afin d'inviter les Conchois à une réflexion sur la place de leur quartier au sein de la ville de Chênes-Bougeries et évoque le fait que les divers habitants de la Commune sont très certainement liés par les mêmes préoccupations.

## 1) Approbation du PV de l'Assemblée Générale précédente

Le procès-verbal de la précédente Assemblée Générale du 25 mai 2010 est lu in extenso et à haute voix par G. Spescha. Cette dernière remercie le secrétaire de l'association, Mr. Marc Honegger, pour son procès-verbal.

Après lecture, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

## 2) Rapport du président

Le président J. Locher présente le rapport d'activité 2010/2011 à l'assemblée.

-Le Comité s'est réuni à 4 reprises, le 15 septembre 2010, le 13 octobre 2010, le 2 février 2011 et le 5 mai 2011. Le repas annuel du comité a eu lieu au restaurant « Comme un Bouchon » à la Terrassière.

-Le Comité a reçu Monsieur Steiger, architecte concernant un projet d'agrandissement de la SGIPA. Le comité approuve le projet pour autant que le projet s'inscrive dans la zone villa.

-Le Comité a également pris position de manière positive sur le Plan Directeur Communal puisqu'il respecte l'intégralité de la zone villa.

-Le Comité a pris contact avec la Direction Générale de l'Eau afin de suivre l'affaire des cheminements piéton le long de la Seymaz (fermé puis rouvert depuis un mois).

-Le repas automnal du 16 octobre 2010 a été un franc succès.

Le Comité remercie Monsieur Magnin pour les 87 kg de courge offerts pour l'élaboration de la soupe. Pour le reste, les fournitures sont en légère hausse, soit 23 bouteilles de blanc, 50 kilogrammes de fromage qui ont fourni 2500 raclettes et pour finir, 700 crêpes. Suite au dysfonctionnement du four géant l'année précédente, Monsieur Dumoulin est venu racler lui-même, qu'il en soit remercié. Le prochain repas Automnal a été prévu pour le 15 octobre 2011 à 12h00.

-A noter que l'AIC s'est dotée d'un site internet qui peut être consulté à l'adresse suivante : [www.aic123.ch](http://www.aic123.ch). Un intervenant demande que les P.V de l'AG soient publiés sur le site. Le comité s'engage dans ce sens.

### 3) Rapport du trésorier et des vérificateurs des comptes

M. Fassbind présente l'état financier de l'association et les projets exécutés en 2010.

Le compte d'exploitation et le bilan de l'association sont présentés à l'Assemblée Générale, qui en prend connaissance. Les pertes de l'exercice 2010 se montent à 2774.10.- CHF. Le trésorier remercie les membres qui ont payé leur cotisation.

Les vérificateurs des comptes pour l'exercice sous revue étaient Messieurs Denis Serdaly et Pierre Dayer. Ce dernier présente le rapport à l'Assemblée Générale, qui en prend connaissance.

Les vérificateurs remercient le trésorier pour la bonne tenue des écritures et recommandent l'acceptation des comptes.

### 4) Approbations des comptes et décharge au comité

Après audition des différents rapports, le président demande à l'Assemblée Générale de bien vouloir voter l'approbation des rapports, des comptes et la décharge au comité.

**VOTE : Les rapports sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.**

**VOTE : Les comptes sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.**

**VOTE : La décharge est votée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.**

Le président remercie l'assemblée pour ces votes.

### 5) Fixation de la cotisation annuelle

Le président demande à l'Assemblée Générale de bien vouloir voter pour reconduire la cotisation annuelle de l'association à sa valeur de 10.- francs.

**VOTE : Ce montant est voté à l'unanimité moins une abstention par l'Assemblée Générale.**

### 6) Election du comité et des vérifications des comptes

Les membres suivants du comité démissionnent :

Néant

Les membres suivants du comité ne se représentent pas:

Néant

Les membres suivants du comité se représentent:

Mesdames P. Tosi, D. de Castelberg, G. Spescha

Messieurs A. Burri, M. Fassbind, M. Honegger, F. Lombard, J. Locher, F. Reverdin,  
O. Urfer.

Nouvelles admissions au comité:

Néant

**VOTE : Le comité est élu à l'unanimité.**

Le président remercie l'assemblée pour ces votes.

Le président présente la liste des vérificateurs de comptes, soit Messieurs Denis Serdaly et Pierre Dayer, et demande de procéder à leur réélection.

**VOTE : Les vérificateurs de comptes sont élus à l'unanimité.**

#### 7) Questions et divers

-Un intervenant soulève le problème de la gestion des chemins piétonniers publics situés sur des parcelles privées indiqués dans le plan du directeur communal.  
Monsieur Locher répondra dans le détail suite à l'AG.

#### 8) Procédure d'opposition au projet de loi de déclassement pour la construction de grands immeubles

- Monsieur Burri, membre du comité qui gère la procédure d'opposition au déclassement évoque la venue de Maître Membrez, avocat en charge du dossier, vers 21h00. Il précise que la première phase de déclassement a généré 118 lettres d'opposition ainsi qu'une pétition.
- Monsieur Jean Locher explique en détail le processus en cours, soit la deuxième phase d'opposition écrite au Conseil d'Etat, suite à laquelle le Grand conseil statuera sur les oppositions, processus suivi d'un nouveau délai de recours. Monsieur le maire insiste sur le statut de « qualité pour agir », les opposants doivent être des riverains situés à moins de 150 mètre du terrain incriminé. Monsieur Locher précise que l'AIC a agi pour épauler les opposants individuels et a été très attentive sur ce point. Un débat animé s'engage.
- Me Membrez, avocat de l'AIC dans la procédure en cours, arrive à 21h00 et commence sa présentation. Après de longs débats, il est décidé d'exécuter la deuxième opposition avant la fin du délai de recours. L'AIC mettra à disposition sur son site internet ([www.aic1231.ch](http://www.aic1231.ch)) une lettre type contenant les arguments principaux dès vendredi 17 juin, laissant le temps aux opposants de rédiger leur propre lettre à adresser aux autorités dès le lundi 20 juin. La question si l'AIC doit proposer un contre-projet en zone cinq à 0.4 de densité ou en zone quatre ne se pose pas à ce stade de la procédure mais restera d'actualité lors des phases ultérieures. Monsieur Jean Locher propose également que les habitants fassent preuve de solidarité et n'hésitent pas à distribuer la lettre type à leurs voisins. Jean Locher passe ensuite la parole à Monsieur Johnson qui explique la démarche de son association pour du logement sans surdensification.

La séance est levée à 22h45, suivi d'une verrée.